Info+Saint-Esprit

Bulletin mensuel d'information publié par la Municipalité de Saint-Esprit

Août 2020 - numéro 357

Mairie :
21, rue Principale
Saint-Esprit (Québec) J0K 2L0
tél. : (450) 831-2114
fax. : (450) 839-6070
courriel: info@saint-esprit.ca
site Web: http://www.saint-esprit.ca
horaire: Lundi au jeudi - 8 h 30 à 12 h
et - 13 h à 17 h
Vendredi - 8 h à 13 h

Michel Brisson, maire
Conseillers :
district 1 : Claude Gosselin
district 2 : Ricky Soly
district 3 : Sandra Cardin
district 4 : Richard Pitre
district 5 : Ginette Brien
district 6 : Maxime Villemaire

Caroline Aubertin, directrice générale
Catherine Gagnon, réception et taxation
Annie Chaumont, technicienne administrative
Julie Lacombe, coord. aux loisirs
Jean-François Boileau, directeur des infrastructures et de l'aménagement
Sylvain Boudreault, inspecteur voirie
Mélanie Marchand, inspectrice municipale

Bibliothèque : (450) 831-2274
Gymnase : (450) 831-2114 poste 7530
Urgence fin de semaine : (450) 916-7114
Feu, Ambulance, Police : 9-1-1
Sûreté du Québec : 1-800-434-1001
Info Santé CLSC Montcalm 8-1-1 1-888-256-0404
Permis de brûlage: 1-888-242-2412, option 4
Service incendies de la MRC Montcalm: 1-888-242-2412, option 3
SPCA (sans frais): 1 855 440-7722
à toute heure du jour ou de la nuit
sept jours par semaine.

DATES IMPORTANTES À RETENIR

Prochaine séance du conseil municipal

Mardi 8 septembre 2020, 20 h,
salle du conseil de la mairie
au 21, rue Principale.

MAIRIE FERMÉE

Lundi 7 septembre 2020 – Fête du travail

TAXES MUNICIPALES – 3e VERSEMENT

Vendredi le 25 septembre 2020

DEMANDES DE SUBVENTIONS DES LOISIRS

Faites vos demandes au plus tard
le jeudi 29 octobre 2020

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Mercredi 30 septembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

AVIS PUBLIC - OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE MONTCALM 2
MOT DU MAIRE 3
CHRONIQUE MUNICIPALE 4-7
CHRONIQUE RÉGIONALE 8-12
COVID-19 - RENTRÉE SCOLAIRE 13-16
MESSAGE À LA COMMUNAUTÉ 17
MESSAGE DE VOTRE ÉGLISE 18
SHÉSOSE 18
CLUB FADOQ SAINT-ESPRIT - LES COEURS JOYEUX INC. 19-20
BIBLIOTHÈQUE ALICE-PARIZEAU 21-22
CALENDRIER DES COLLECTES 23-24

Le Cœur du Village, organisme sans but lucratif d'habitation offre des logements aux personnes autonomes ou semi-autonomes âgées de 65 ans et plus. Cette résidence certifiée est située au 68, rue Principale à Saint-Esprit. Les services offerts sont : 1 repas par jour, surveillance 24/7, câble de base et électricité. Possibilité de subvention si disponible. Les personnes intéressées peuvent communiquer au 450.831-2182 poste 7027 pour obtenir un formulaire de demande.

Office Régional d'Habitation de Montcalm

Office Régional d'Habitation de Montcalm
À l'attention de M. Jean-Philippe Bisson
82 rue Principale
St-Esprit, QC J0K 2L0

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Il me fait plaisir de vous informer que je suis de retour à mon poste de maire même en convalescence, et ce après plusieurs mois d'absence due à un problème de santé. Merci à tous ceux qui m'ont fait parvenir leur souhait de prompt rétablissement.

Merci aussi aux membres du conseil municipal qui ont tenu le fort durant cette période et spécialement à Mme Sandra Cardin, M. Claude Gosselin et M. Richard Pitre en tant que maires suppléants ainsi qu'à notre directrice générale par intérim Mme Nicole Renaud. Merci aux employés municipaux qui ont su offrir de très bons services durant cette période de pandémie et de maladie.

FÉLICITATIONS

L'institut de technologie agroalimentaire (ITA) qui a tenu son 23e Gala Méritas et qui a souligné la réussite des étudiants du campus de Saint-Hyacinthe. Au cours de cette soirée, 65 étudiants se sont mérité un ou plusieurs prix, dont Jérôme Marsan de Saint-Esprit.

Jérôme Marsan a reçu un prix de 500 $ d'Estrie-Richelieu Mutuelle d'assurance agricole pour avoir obtenu les meilleurs résultats académiques parmi les étudiants de 1e année inscrits en technologie du génie agromécanique. Félicitations Jérôme!

Michel Brisson,
Maire

Mairie fermée

Dans le cadre de la formation «Habilités de direction», une réunion administrative mensuelle se tiendra le lendemain de toutes les sessions ordinaires du conseil de 8 h 30 à 9 h 30. Merci de votre précieuse collaboration.

La direction

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

COMPTABILISATION DES INTÉRÊTS APPLICABLES À TOUTE SOMME DUE À PARTIR DU 1ER OCTOBRE 2020

En raison de la situation liée au COVID-19 et
afin d'accommoder les citoyens, la municipalité de Saint-Esprit
avait décidé d'annuler les intérêts à partir de mars 2020.

**Veuillez prendre note qu'à partir du 1er octobre prochain
la comptabilisation de ceux-ci sera applicable à nouveau,
et ce à toute somme due.**

Merci de votre compréhension!

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

LOISIRS MUNICIPAUX
DE SAINT-ESPRIT ET DE SAINT-ROCH-OUEST

Subventions

des loisirs (sportifs et culturels) de Saint-Esprit et de Saint-Roch-Ouest

Nous traitons les reçus avec le logo ou estampe de votre organisation seulement,
nous n'acceptons pas de carte d'affaires.
Nous paierons que pour le montant de l'activité qui a été payé.

Vous devez déposer votre demande à la mairie de Saint-Esprit (21, rue Principale) au plus tard :

JEUDI 29 OCTOBRE 2020

Aucune demande ne sera traitée par les membres des loisirs de Saint-Esprit et de Saint-Roch-Ouest après cette date.
Un formulaire par enfant (disponible à la mairie de Saint-Esprit ainsi que sur le site internet de la municipalité ou communiquez au 450-831-2114 ou par courriel reception@saint-esprit.ca pour vous procurer le formulaire.)
qui devra afficher les 2 signatures obligatoires (professeur et parent) ainsi que la date de réception à la mairie.

Pour tout autre renseignement :
Marie-Claire Ducharme 450 839-2852

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

DÉVOILEMENT D'UNE NOUVELLE OEUVRE DESTINÉE À LA Municipalité de Saint-Esprit !

Cette troisième œuvre vient bonifier le **Parcours d'art en milieu rural** de la MRC de Montcalm.

À la suite d'un appel à projets, 8 propositions de sculpture ont été soumises au conseil municipal de Saint-Esprit.

Le coup de cœur des élus a été l'œuvre **Souffle Fertile** de l'artiste sculpteur professionnel Jonathan Bouchard (JOBi sculptures - Jonathan Bouchard) de Saint-Calixte qui s'inspire de l'histoire de la Municipalité.

La sculpture sera installée au courant du mois d'octobre, dans un endroit qui reste à déterminer.

La résidence de l'artiste aura lieu du 18 septembre au 3 octobre 2020.

L'œuvre proposée a été fortement inspirée par l'idée du Saint-Esprit, l'importance de l'agriculture et des terres fertiles. L'intention de l'artiste par le biais de cette œuvre est de démontrer toute la générosité dont la nature fait preuve. La gratitude est l'émotion recherchée, en espérant évoquer le respect et la confiance en un avenir saint et riche.

L'œuvre sera constituée d'un assemblage de pièces d'acier inoxydable. Une surface pleine et lisse laissera place à une surface de plus en plus ajourée vers les membres supérieurs. L'extrémité des membres sera composée de tiges aléatoires surfacées aérées, suggérant que le corps se disperse dans le vent tel les graines et semences au printemps.

Le soleil saura se refléter sur ces parois, conférant ainsi un aspect magique à l'œuvre, tout en évoquant bien sur la puissance que la nature exerce sur nos vies. Que l'œil des plus petits comme des plus grands puisse scintiller, et être reconnaissant de cette abondance…

Hauteur : 11 pi
Largeur : 4 pi
Profondeur : 4 pi
Matériau : acier inoxydable

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

PERMIS GÉNÉRAUX

Vous prévoyez faire des rénovations dans votre résidence? Construire un cabanon ou un nouveau garage? Installer une piscine? Vous aurez besoin d'un permis pour vous assurer d'être conforme à la règlementation municipale! Nous vous invitons à communiquer avec Mélanie Marchand, inspectrice municipale au 450 831-2114.

CHEVAUX SUR TOUT LE TERRITOIRE

La présence de chevaux dans les rues de Saint-Esprit est très appréciée par les citoyens. C'est un rappel nostalgique, mais agréable de notre histoire. Cependant, personne n'aime ramener à la maison des souvenirs du passé collés sous leurs semelles. C'est pourquoi il serait grandement apprécié que les protagonistes de ces rêves d'antan ramassent les vestiges de leurs nobles bêtes.
Merci!

ROUTES NUMÉROTÉES

SAVIEZ-VOUS QUE?

Pour certaines routes numérotées du territoire, soit la route 158, l'autoroute 25 ainsi que la route 125 vous devez communiquez avec le 511, et ce pour toutes demandes d'interventions, d'objets sur la chaussée, de nids-de-poule, d'incidents, de bris, pour des renseignements généraux ou encore pour une plainte.

La route 158, la route 125 ainsi que l'autoroute 25 sont sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec, le MTQ est donc responsable de celles-ci. Donc, pour tous commentaires concernant les routes mentionnées ci-dessus, nous vous invitons à communiquer directement au MTQ, soit en composant le 511.

Merci,

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

MRC de Montcalm
Entre futur et nature

OÙ JE METS ÇA ?

JOURNÉE NATIONALE DE RÉCUPÉRATION DES PILES ET BATTERIES

Saviez-vous que le Québec figure parmi les provinces canadiennes qui valorisent le plus les piles et les batteries ?

Annuellement, c'est plus de 750 millions de piles jetables et rechargeables qui sont consommées au Canada (Kelleher Environmental, 2009). Chaque Canadien consomme donc plus de 20 piles annuellement, dont la très grande majorité se trouve à être des piles jetables.

Malgré leur petitesse, les piles domestiques contiennent plusieurs métaux lourds (plomb, cadmium, mercure, nickel, zinc) et ne doivent surtout pas se retrouver dans l'environnement. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a introduit, en 2014, un règlement obligeant les fabricants à récupérer et recycler les piles. En 2018, ce sont 1,2 million de kg de piles et de batteries qui ont été récupérées au Québec par le programme *Appel à recycler.*

Malgré cela, le taux de récupération serait d'approximativement 40 % selon la responsable du programme *Appel à recycler* pour l'est du Canada, Mme Line Bérubé. C'est une bonne performance, mais on peut l'améliorer très facilement !

Il y a plus de 3 000 points de dépôts au Québec, dont plusieurs dans la MRC de Montcalm. Vous pouvez trouver les points de récupération sur le site de RECYC-QUÉBEC à cette adresse : https://www.recycquebec.gouv.qc.ca/points-de-recuperation

Ces points de dépôt sont gratuits, car les consommateurs payent pour financer le système de récupération par un écofrais variant de 5 ¢ pour les petites piles (AAA et AA) à 2,50 $ pour les piles de plus de 500 g (pile rechargeable d'une perceuse). Sachez que le prix de l'écofrais est inclus dans le prix du produit. Alors, puisque vous payez pour leur récupération, aussi bien le faire !

OÙ JE METS ÇA mes piles ?

On fait quoi avec nos piles domestiques ?

On les rapporte chez notre marchand,
à l'écocentre ou dans un point de dépôt.

Bonne lecture !

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

COLLECTE RDD ET SERPUARIENS DE LA MRC DE MONTCALM

LAVAGE DES MAINS

De la solution hydroalcoolique est à votre disposition si nécessaire.

COUVRE-VISAGE

Un couvre-visage (masque) fortement recommandé

DISTANCIATION PHYSIQUE

La distanciation physique de 2 mètres doit être respectée en tout temps.

DATES DES COLLECTES ACCESSIBLES À TOUS LES RÉSIDENTS DE LA MRC DE MONTCALM 8 H À 16 H

SAINT-LIGUORI
5 septembre
732, rue Jetté
Parc municipal

SAINTE-JULIENNE
12 septembre
2456, route 125
Garage municipal

SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN
19 septembre
1051, rue Principale
Garage municipal

SAINT-ESPRIT
26 septembre
21, rue Principale
Garage municipal

SAINTE-MARIE-SALOMÉ
3 octobre
690, rue Saint-Jean
Garage municipal

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

EXEMPLES DE RDD ET SERPUARIENS ACCEPTÉS

CUISINE

- Ammoniaque (nettoyant pour vitre)
- Cire à meuble et à plancher
- Combustible à fondue
- Liquide pour débouche-tuyau
- Nettoyant à four et pour métaux
- Poudre à récurer

SALLE DE BAIN

- Alcool à friction et antiseptique
- Colorant capillaire
- Fixatif et parfum
- Médicament
- Nettoyant de toilette
- Vernis à ongles et dissolvant

SALLE DE LAVAGE

- Adoucissant
- Cire à chaussure
- Détachant et détersif
- Eau de javel

SOUS-SOL ET PLACARD

- Ampoule fluocompacte
- Boule à mites
- Colle à base de solvant
- Décapant
- Peinture, teinture, vernis
- Pile rechargeable et non rechargeable
- Préservatif pour le bois
- Solvant

GARAGE ET REMISE

- Acide muriatique
- Aérosol
- Antigel
- Batterie d'automobile
- Bombonne de propane
- Chasse-moustiques
- Essence et gazoline
- Engrais chimique
- Extincteur d'incendie
- Huile usée et filtre
- Pesticide et insecticide
- Poison pour rongeurs
- Produit d'entretien de piscine

PRODUITS ÉLECTRONIQUES

- Dispositifs d'affichage (Téléviseurs et moniteurs d'ordinateurs
- Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques
- Ordinateurs de bureau et portables
- Périphériques d'ordinateur et de console de jeux vidéo
- Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau
- Systèmes audio/vidéo, GPS et ensembles de cinéma maison
- Appareils cellulaires et téléavertisseurs

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

2018-2022 PROGRAMME PROXIMITÉ

VOLET 1

Appui aux initiatives collectives

Vous êtes un OBNL, une coopérative, un regroupement d'entreprises, une communauté autochtone ou une entité municipale? Vous avez un projet qui vise à développer votre mise en marché de proximité?

Vous pourriez bénéficier du soutien financier du volet 1 du Programme Proximité afin de développer ou de consolider votre projet collectif de mise en marché de proximité.

La période de dépôt de demandes d'aide financière se déroulera **du 5 août au 23 septembre 2020**.

Pour en savoir plus sur les critères d'admissibilité ou pour faire une demande d'aide financière, visitez le site Web :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/developpementmarches/Pages/ProgrammeProximite.aspx

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

CORONAVIRUS
(COVID-19)

10 août

UN PLAN DE MATCH ACTUALISÉ POUR LA RENTRÉE DU PRÉSCOLAIRE ET DU PRIMAIRE

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

- Présence physique obligatoire à **100 %**

MESURES SANITAIRES À APPLIQUER DANS L'ÉCOLE

Préscolaire

- Pas de distanciation entre les enseignants et les élèves de maternelle 4 ans et 5 ans
- Port d'un équipement de protection individuelle obligatoire pour les enseignants

Élèves du primaire

- Port du couvre-visage obligatoire pour les élèves de 5e et 6e années du primaire dans le transport scolaire et dans les aires communes de l'école
- Distanciation de 1 m entre les élèves de groupes-classes différents
- Distanciation de 2 m avec le personnel scolaire en toute occasion

Personnel scolaire

- Port du couvre-visage obligatoire dans les aires communes

Québec.ca/rentrée

Votre gouvernement

Québec

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

CORONAVIRUS
(COVID-19)

10 août

UN PLAN DE MATCH ACTUALISÉ POUR LA RENTRÉE DU SECONDAIRE

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

- Élèves de 1re, 2e et 3e secondaire : présence physique obligatoire à **100 %**
- Élèves de 4e et 5e secondaire : deux scénarios possibles selon le contexte de l'établissement scolaire

A Présence physique obligatoire à **100 %**	**B** Présence à l'école avec un seuil minimum de **50 %** du temps habituel, complétée par des apprentissages en ligne et des travaux à faire à la maison

MESURES SANITAIRES À APPLIQUER DANS L'ÉCOLE

Élèves du secondaire

- Port du couvre-visage obligatoire dans le transport scolaire et les aires communes
- Distanciation de 1 m entre les élèves de groupes-classes différents
- Distanciation de 2 m avec le personnel scolaire en toute occasion

Élèves de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes

- Port du couvre-visage obligatoire en tout temps, sauf si l'élève est en classe avec une distanciation de 1,5 m

Personnel scolaire

- Port du couvre-visage obligatoire dans les aires communes

Québec.ca/rentrée

Votre gouvernement

Québec

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

MARCHE À SUIVRE EN CAS D'ÉCLOSION

Si un élève présente des symptômes en classe :

- Il est automatiquement isolé.
- Un seul membre du personnel s'occupe de l'élève en attendant qu'un parent vienne le chercher.
- Une trousse d'urgence fournit le matériel nécessaire (masques, lunettes, gants, etc.).
- La pièce est ventilée, nettoyée et désinfectée après le départ de l'élève.
- Le parent doit contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives de santé publique qui lui seront transmises. L'enfant malade doit s'isoler à la maison jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de santé publique.
- Un soutien pédagogique à distance est offert à l'élève.

Si un élève présente des symptômes à la maison :

- Le parent doit contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives de santé publique qui lui seront transmises.
- L'enfant malade doit s'isoler à la maison jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de santé publique.

Votre gouvernement

Québec

MARCHE À SUIVRE EN CAS D'ÉCLOSION

Si un élève obtient un résultat positif à un test de COVID-19 :

- Tous les parents et le personnel de l'école sont automatiquement informés par l'établissement scolaire lorsqu'un cas de COVID-19 sera diagnostiqué dans l'école.
- Les personnes considérées à risque modéré ou élevé sont retirées du milieu et testées.
- Le parent doit contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives de santé publique qui lui seront transmises. L'enfant malade doit s'isoler à la maison jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de santé publique.
- Un soutien pédagogique à distance est offert aux élèves.

Votre gouvernement

Québec

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

MARCHE À SUIVRE EN CAS D'ÉCLOSION

S'il y a plusieurs cas de COVID dans une même classe ou si l'éclosion concerne plusieurs classes :

- Les responsables régionaux de la santé publique donnent des consignes détaillées à l'école qui aura la responsabilité d'informer tous les parents et le personnel de l'école.
- En collaboration avec la direction de l'école, les responsables régionaux de santé publique font les recommandations s'il est nécessaire de fermer une classe ou une école, en fonction de la situation.
- Avec l'aide de la direction, des enseignants et du personnel de l'école, de l'élève concerné ou de ses parents, la direction de santé publique identifie les contacts étroits survenus à l'école.
- Les personnes considérées à risque modéré ou élevé sont retirées du milieu et testées.
- Un soutien pédagogique à distance est offert aux élèves.

Votre gouvernement

Québec

LAVAGE DES MAINS

De la solution hydroalcoolique est à votre disposition si nécessaire.

COUVRE-VISAGE

Un couvre-visage (masque) fortement recommandé

DISTANCIATION PHYSIQUE

La distanciation physique de 2 mètres doit être respectée en tout temps.

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

BONNES NOUVELLES de l'ACFM - reprise graduelle des services

Depuis la réouverture de notre organisme en juin dernier du lundi au jeudi de 9 h à 16 h pour certains services seulement et ***sur rendez-vous***, l'horaire régulier reprendra dès le mardi 8 septembre suivant la fête du Travail et du lundi au vendredi de 8 h à 16 h.

Malgré la reprise graduelle de nos activités, les nouveaux ateliers ne débuteront pas avant l'automne afin de revoir notre façon de faire selon les normes sanitaires dues à la Covid-19.

Pour tous développements futurs, suivez-nous sur Facebook!
Nous avons bien hâte de vous revoir!
Pour informations, appelez-nous
au (450) 439-2669 / 1 (877) 439-2669.

À ne pas manquer prochainement :

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

Pèlerinage au cimetière le dimanche 13 septembre 2020

Comme d'habitude, le pèlerinage au cimetière se tiendra encore cette année après la messe de 9h00, si la température le permet. Comme la santé publique permet de regrouper 250 personnes à l'extérieur en respectant la distanciation de 2 mètres, nous pouvons donc tenir cette activité. Pour éviter tout contact, il n'y aura pas de remises de feuilles, ni de souvenirs aux familles éplorées par la perte d'un être au cours de la dernière année.

Cet événement nous permet de prier pour les personnes décédées cette année et aussi pour toutes les personnes de nos familles, de notre paroisse qui séjournent dans notre cimetière. C'est aussi un bon moment pour réfléchir sur le sens de la vie en nous rappelant que notre mort est un passage nécessaire ou le Christ ressuscité nous accompagne pour accéder à la vie éternelle, lui qui a vaincu la souffrance et la mort.

SHÉSOSE
Société d'horticulture et d'écologie de Saint-Ours-du-Saint-Esprit.

Prochaine conférence : le vendredi 25 septembre 2020.

Notre nouvelle saison débutera le 25 septembre 2020 à 19h30 au sous-sol de notre église. Le tout se déroulera en conformité avec un plan d'intervention sanitaire approuvé par la santé publique de Lanaudière. La première conférencière, Mme Desranleau, s'est désistée pour des raisons de santé. C'est Mme Denise Dubois qui la remplacera. Elle devait d'ailleurs donner sa conférence en mai dernier. Elle traitera des Hémérocalles. Vous êtes les bienvenu(e)s, c'est gratuit pour les membres, et 5$ pour les visiteurs.

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

Bonjour à toutes et tous,

Voici un court résumé pour vous dire où nous en sommes…

Pendant le confinement, j'ai rencontré et partagé avec quelques membres du club. Il y a eu et il y a encore la chaîne téléphonique « Prenons soin des autres », auprès des personnes de 70 ans et plus par le conseil du club. Avec le déconfinement, nous avons diminué ces appels, mais il y en a encore. Quelques personnes ont signifié vouloir continuer et nous respectons leurs choix.

Je m'ennuie de vous toutes et tous et c'est toujours un plaisir que de vous voir ou vous parler.

ACTIVITÉS au sous-sol de l'église-FERMÉ TEMPORAIREMENT

Mardi de 13 h à 16 h 30 : Jeux de cartes ET JEUX DE SOCIÉTÉ

RENOUVELLEMENT DES CARTES DE MEMBRE

Dès que nous aurons vos cartes (fin août ou début septembre), vous recevrez un appel téléphonique d'un membre du conseil pour vous donner un rendez-vous, afin de vous remettre votre carte moyennant un paiement, soit : 25 $/1 an ou 45 $/2 ans. Ce qui devrait se faire au sous-sol de l'église. D'autres possibilités seront ajoutées si nécessaire.

Le masque, le lavage des mains et la mesure de distanciation seront des obligations.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Je suis en préparation pour organiser selon les directives notre Assemblée générale annuelle. La date et les directives suivront.

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

Nous avons besoin de vous afin de finaliser la fin d'année du Club (en répondant présent pour l'assemblée générale). Ce ne sera pas long, mais important pour nous afin d'être en règle.

Et si vous avez des disponibilités présentes ou futures pour faire partie du Club, nous avons encore des décisions à prendre malgré l'inactivité temporaire du club.

Bonne fête en retard pour les personnes nées en avril, mai, juin, juillet et août. Des bisous virtuels à vous!

Prompte guérison à nos membres affectés par la maladie.

Vives sympathies à celles et ceux qui ont perdu un être cher dont : Francine Hétu qui a perdu sa sœur dernièrement. Sympathies aussi à toutes les familles qui ont perdu un être cher depuis mars dernier. Nos pensées vont vers vous.

Suivez-nous sur Facebook : FADOQ-Les Cœurs Joyeux Saint-Esprit

Francine Vendette, présidente

Pour le

CONSEIL 2019-2020

Francine Vendette, présidente 450-559-6240

Louise Boivin, vice-présidente 514-794-8904

Lucille Levesque, secrétaire

Francine Hétu, trésorière 450-839-6708

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Depuis quelques semaines, la bibliothèque a repris ses activités. Bien sûr, comme dans tous les lieux publics, certaines mesures s'appliquent : désinfection des mains à l'entrée, port du masque et distanciation de 2 mètres. Le reste se fait normalement. Vous pouvez bouquiner dans les rayons, choisir ce qui vous intéresse et repartir avec une provision de lecture pour les prochains jours.

Donc, revenez nous voir en grand nombre !

AMENDES-FIN DES AMINISTIES

Dès le début septembre, les amendes reprendront. Donc plus d'amnisties dues à la COVID-19, aux vacances, etc. Si vous avez des livres à retourner depuis plusieurs mois, retournez-les avant le 28 août prochain. Le montant des amendes pourrait être assez élevé…

Notez que la bibliothèque est maintenant abonnée à un service de rappel de retards qui vous fait parvenir un avis par Internet dès que vous êtes en retard.

ÉCHANGE

La preuve que les opérations reprennent, nous avons reçu un échange au début d'août. Donc environ 1000 livres ont été échangés pour renouveler notre inventaire de livres. Ils se retrouveront sur les tablettes dans les prochaines semaines pour le plaisir de tous.

LIVRES À VENDRE

Il y a encore des livres à vendre à la bibliothèque, à des prix allant de 0.50 $ (pour la plupart) à 5 $. Venez donc faire vos achats pour les quelques semaines qui restent de vacances et les mois d'automne à venir.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS

Vous venez d'emménager à Saint-Esprit? Venez nous rendre visite. L'inscription est **gratuite**. Vous pouvez emprunter 5 documents (revues, romans, documentaires, biographies, livres d'enfants…) pour 3 semaines. Nous avons aussi de nombreuses nouveautés que nous renouvelons régulièrement. Si nous n'avons pas ce que vous désirez, nous le faisons venir d'une autre bibliothèque du réseau. C'est rapide et gratuit…

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

ACCÈS À LA BIBLIOTHÈQUE PAR INTERNET

Pour l'accès à des ressources numériques, ***des livres numériques en français et en anglais***, ou tout simplement consulter votre dossier d'usager ou renouveler vos prêts, rendez-vous sur « biblietcie.ca ».

Veuillez noter que le mot de passe **(le NIP**) est **ALICE** pour tout le monde et le numéro d'usager apparait sur votre carte d'abonné sous le code zébré (vous devez inscrire tous les 14 chiffres même les zéros). Nous pouvons aussi vous renseigner si vous rencontrez certaines difficultés au début.

ACCÈS INTERNET

Étant donné les obligations de désinfection à chaque utilisation, nous ne permettons pas, pour le moment, l'utilisation du poste Internet public. Cette décision sera réévaluée au fil des semaines à venir.

UN ACCÈS INTERNET WIFI DISPONIBLE

Par contre, nous mettons à votre disposition l'accès Internet sans fil gratuitement. Donc, si vous désirez accéder à Internet de votre portable, vous pouvez vous présenter à la bibliothèque durant les heures d'ouverture.

HEURES D'OUVERTURE

Mardi : 9 h à 17 h

Mercredi : 12 h à 16 h

Vendredi : 12 h 30 à 20 h 30

Et bien sûr, il y a la chute à livres si vous voulez rapporter vos livres en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque, pour éviter les amendes et remettre plus rapidement les livres en circulation.

Pour nous joindre : 450-831-2274

Notre adresse : 45 des Écoles, Saint-Esprit

Notre adresse courriel : biblio125@reseaubibliocqlm.qc.ca

Diane Lamarre

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS
MERCREDI LE 30 SEPTEMBRE 2020

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Août			
24-31		MRC Montcalm	Transport adapté et collectif gratuit
26	18 h	DESJARDINS	Assemblée générale extraordinaire virtuelle
28	20 h 30	Bibliothèque	Date limite des retours de livres sans amende
Septembre			
1er-6		MRC Montcalm	Transport adapté et collectif gratuit
7		Jour férié	Mairie fermée - Fête du travail
8	20 h	Mairie	Séance du Conseil municipal
13	9 h	Église	Messe suivie du pèlerinage au cimetière
25		Taxes municipales	3e versement
25	19 h 30	SHÉSOSE	Conférence – Début de la nouvelle saison
26	8 h	Collectes	RDD et serpuariens – Saint-Esprit
29		Loisirs municipaux	Date limite de dépôt de demandes d'aide financière
30		Collecte	Encombrants

Invitation

Votre caisse vous invite à participer à son assemblée générale extraordinaire virtuelle. Ce sera l'occasion de prendre connaissance de ses résultats afin de voter ensuite pour le versement de la ristourne.

Assemblée générale extraordinaire virtuelle

Mercredi 26 août 2020 | 18 h

Le lien pour assister à l'assemblée est disponible au **www.desjardins.com/caisse-montcalm-ouareau**.

C'est un rendez-vous!

CALENDRIER DES COLLECTES

****** Les collectes débutent à 7 h le matin ******

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29

POUBELLE
Ordures ménagères

BAC BLEU
Matières recyclables

BAC BRUN
Matières organiques

COLLECTE
Gazon-feuilles

COLLECTE
des encombrants

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.